

OMPI



AB/X/l. Rev. *
ORIGINAL: anglais
DATE: 31 août 1979

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTREES PAR L'OMPI

Dixième série de réunions

Genève, 24 septembre au 2 octobre 1979

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Note du Bureau international

RESUME

Le présent document :

- i) identifie les 20 organes directeurs convoqués du 24 septembre au 2 octobre 1979, les membres de chacun d'entre eux et les observateurs admis aux sessions desdits organes directeurs,
- ii) contient des renseignements sur les documents préparatoires, et
- iii) contient des suggestions quant à l'organisation des réunions.

*) Le présent document remplace le document AB/X/l du 25 juin 1979. Les principales différences par rapport à ce dernier sont que le présent document donne la liste des organisations internationales non gouvernementales invitées à titre d'observateurs (en Annexe) et contient des suggestions quant à l'organisation des réunions (paragraphes 6 à 8).

1. Le présent document a trait aux sessions des 20 organes suivants convoqués dans la période du 24 septembre au 2 octobre 1979 :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquième session (4ème session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quatrième session (4ème session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, treizième session (10ème session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, quatrième session (4ème session ordinaire)
- 5) Conférence de représentants de l'Union de Paris, sixième session (4ème session ordinaire)
- 6) Comité exécutif de l'Union de Paris, quinzième session (15ème session ordinaire)
- 7) Assemblée de l'Union de Berne, quatrième session (4ème session ordinaire)
- 8) Conférence de représentants de l'Union de Berne, quatrième session (4ème session ordinaire)
- 9) Comité exécutif de l'Union de Berne, quinzième session (11ème session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Madrid, dixième session (3ème session ordinaire)
- 11) Comité des Directeurs de l'Union de Madrid, dixième session (3ème session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de La Haye, quatrième session (2ème session ordinaire)
- 13) Conférence de représentants de l'Union de La Haye, quatrième session (2ème session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union de Nice, cinquième session (4ème session ordinaire)
- 15) Conférence de représentants de l'Union de Nice, quatrième session (4ème session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Lisbonne, troisième session (3ème session ordinaire)
- 17) Conseil de l'Union de Lisbonne, dixième session (10ème session ordinaire)
- 18) Assemblée de l'Union de Locarno, cinquième session (3ème session ordinaire)
- 19) Assemblée de l'Union IPC [Classification internationale des brevets], troisième session (3ème session ordinaire)
- 20) Assemblée de l'Union PCT [Traité de coopération en matière de brevets], quatrième session (2ème session ordinaire)

Membres

2. Les membres de chacun des 20 organes sont les suivants :

1) Assemblée générale de l'OMPI* :

Afrique du Sud°, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Empire Centrafricain, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Viet Nam+, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (74).

2) Conférence de l'OMPI* :

En plus des Etats membres de l'Assemblée générale de l'OMPI énumérés ci-dessus : Barbade (au 5 octobre 1979), El Salvador, Emirats arabes unis, Jamaïque, Mongolie, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Soudan, Yémen (74 + 12 = 86).

* Les membres de ces deux organes constituent "les membres de l'OMPI".

° Selon une décision du Comité de coordination de l'OMPI, l'Afrique du Sud n'a pas été invitée.

+ La situation du Viet Nam à l'égard de l'OMPI est à l'examen.

3) Comité de coordination de l'OMPI :

Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Côte d'Ivoire, Cuba, Empire centrafricain, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Hongrie, Inde, Irak, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Maroc, Mexique, Nigeria, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union soviétique, Zambie (39).

4) Assemblée de l'Union de Paris* :

Afrique du Sud°, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Empire centrafricain, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Viet Nam+, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (71).

5) Conférence de représentants de l'Union de Paris* :

Argentine, Chypre, Haïti, Indonésie, Iran, Islande, Liban, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rhodésie du Sud++, Saint-Marin, Trinité et Tobago, Uruguay (17).

6) Comité exécutif de l'Union de Paris :

i) Membres ordinaires : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cuba, Empire centrafricain, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Irak, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Zambie (19).

ii) Membres associés : Nigéria, Philippines, Syrie (3).

7) Assemblée de l'Union de Berne** :

Afrique du Sud°, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Empire centrafricain, Espagne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Togo, Tunisie, Yougoslavie, Zaïre (58).

8) Conférence de représentants de l'Union de Berne** :

Argentine, Chypre, Islande, Italie⁺⁺⁺, Liban, Madagascar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Uruguay (13).

* Les membres de ces deux organes constituent "les membres de l'Union de Paris".

** Les membres de ces deux organes constituent "les membres de l'Union de Berne".

° Selon une décision du Comité de coordination de l'OMPI, l'Afrique du Sud n'a pas été invitée.

+ La situation du Viet Nam à l'égard de l'OMPI est à l'examen.

++ Représentée par le Royaume-Uni.

+++ L'Italie deviendra membre de l'Assemblée de l'Union de Berne le 14 novembre 1979.

9) Comité exécutif de l'Union de Berne :

i) Membres ordinaires : Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, Hongrie, Inde, Maroc, Mexique, Sri Lanka, Suisse, Tunisie (14).

ii) Membres associés : Argentine, Italie, Pologne (3).

10) Assemblée de l'Union de Madrid :

Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Pays-Bas, République démocratique allemande, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam⁺, Yougoslavie (21).

11) Comité des Directeurs de l'Union de Madrid :

Portugal, Saint-Marin, Tunisie (3).

12) Assemblée de l'Union de La Haye :

Allemagne (République fédérale d'), Belgique, France, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse, Suriname (9).

13) Conférence de représentants de l'Union de La Haye :

Egypte, Espagne, Indonésie, Maroc, République démocratique allemande, Saint-Siège, Tunisie, Viet Nam⁺ (8).

14) Assemblée de l'Union de Nice :

Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie (28).

15) Conférence de représentants de l'Union de Nice :

Liban, Pologne, Portugal, Tunisie (4).

16) Assemblée de l'Union de Lisbonne :

Algérie, Bulgarie, Congo, Cuba, France, Gabon, Haute-Volta, Hongrie, Israël, Italie, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie (13).

17) Conseil de l'Union de Lisbonne :

Haïti, Mexique, Portugal (3).

+ La situation du Viet Nam à l'égard de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye est à l'examen.

18) Assemblée de l'Union de Locarno :

Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Yougoslavie (16).

19) Assemblée de l'Union IPC :

Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Union soviétique (27).

20) Assemblée de l'Union PCT :

Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Brésil, Cameroun, Congo, Danemark, Empire centrafricain, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Japon, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Monaco, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Union soviétique (24).

Observateurs

3. Les Etats suivants peuvent se faire représenter par des observateurs :

- 1) dans l'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est
 - i) membre de la Conférence de l'OMPI,
 - ii) membre de l'Union de Paris ou de Berne
 - iii) partie à la Convention de Rome sur les droits voisins sans tomber dans l'une des catégories précédentes, c'est-à-dire Colombie, Equateur, Guatemala et Paraguay,
 - iv) partie à la Convention phonogrammes sans tomber dans l'une des catégories précédentes, c'est-à-dire Panama;
- 2) dans la CONFERENCE DE L'OMPI, tout Etat qui, sans être membre de cette Conférence, est
 - i) un Etat tombant dans les catégories mentionnées ci-dessus à l'alinéa 1)ii) à iv),
 - ii) membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses Institutions spécialisées (autre que l'OMPI) sans tomber dans la catégorie précédente;
- 3) dans le COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI, tout Etat qui, sans être membre de ce Comité, est membre de la Conférence de l'OMPI;
- 4) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE PARIS, tout Etat qui est
 - i) membre de la Conférence de représentants de l'Union de Paris,
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Paris;

- 5) dans la CONFERENCE DE REPRESENTANTS DE L'UNION DE PARIS, tout Etat qui est
 - i) membre de l'Assemblée de l'Union de Paris,
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de la Conférence de représentants de l'Union de Paris;
- 6) dans le COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE PARIS, tout Etat qui, sans être membre de ce Comité, est membre de l'Union de Paris;
- 7) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE BERNE, tout Etat qui est
 - i) membre de la Conférence de représentants de l'Union de Berne,
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Berne;
- 8) dans la CONFERENCE DE REPRESENTANTS DE L'UNION DE BERNE, tout Etat qui est
 - i) membre de l'Assemblée de l'Union de Berne,
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de la Conférence de représentants de l'Union de Berne;
- 9) dans le COMITE EXECUTIF DE L'UNION DE BERNE, tout Etat qui, sans être membre de ce Comité, est membre de l'Union de Berne;
- 10) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE MADRID, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 11) dans le COMITE DES DIRECTEURS DE L'UNION DE MADRID, tout Etat qui, sans être membre de ce Comité, est membre de l'Union de Paris;
- 12) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE LA HAYE, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 13) dans la CONFERENCE DE REPRESENTANTS DE L'UNION DE LA HAYE, tout Etat qui, sans être membre de cette Conférence, est membre de l'Union de Paris;
- 14) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE NICE, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 15) dans la CONFERENCE DE REPRESENTANTS DE L'UNION DE NICE, tout Etat qui, sans être membre de cette Conférence, est membre de l'Union de Paris;
- 16) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE LISBONNE, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 17) dans le CONSEIL DE L'UNION DE LISBONNE, tout Etat qui, sans être membre de ce Conseil, est membre de l'Union de Paris;
- 18) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION DE LOCARNO, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 19) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION IPC, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris ;
- 20) dans l'ASSEMBLEE DE L'UNION PCT, tout Etat qui, sans être membre de cette Assemblée, est membre de l'Union de Paris.

4. Les organisations suivantes ont été invitées à se faire représenter par des observateurs :

1) dans TOUS LES 20 ORGANES VISES AU PARAGRAPHE 1 CI-DESSUS :

- i) Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (5);
- ii) Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglo-phone (ESARIPO), Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU), Bureau Benelux des marques (BBM), Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBD), Organisation européenne des brevets (OEB), Comité intérimaire pour le brevet communautaire (7);

2) dans la CONFERENCE DE L'OMPI, en plus des organisations énumérées ci-dessus :

- i) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union postale universelle (UPU), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (10);
- ii) Association latino-américaine de libre échange (ALALC), Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS), Commission des Communautés européennes, Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), Conseil de l'Europe (CE), Conseil oléicole international (COI), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Junta del Acuerdo de Cartagena (JUNAC), Office international de la vigne et du vin (OIV), Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricaine (SIECA), Système économique latino-américain (SELA) (13);
- iii) toutes les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI; la liste figure en Annexe.

Documents

5. Les documents préparatoires pour les sessions des 20 organes directeurs sont répartis en 21 séries : 20 d'entre elles correspondent aux 20 organes directeurs et la vingt-et-unième contient des documents intéressant plusieurs des 20 organes directeurs. Cette dernière série porte la cote "AB/X". Les cotes utilisées pour les 20 autres séries indiquent le nom de l'organe directeur et les chiffres romains indiquent le numéro de la session. Ces cotes sont les suivantes :

- "WO/GA" pour l'Assemblée générale de l'OMPI (en anglais, WIPO General Assembly)
- "WO/CF" pour la Conférence de l'OMPI (en anglais, WIPO Conference)
- "WO/CC" pour le Comité de coordination de l'OMPI (en anglais, WIPO Coordination Committee)
- "P/A" pour l'Assemblée de l'Union de Paris (en anglais, Paris Union Assembly)
- "P/CR" pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris (en anglais, Paris Union Conference of Representatives)
- "P/EC" pour le Comité exécutif de l'Union de Paris (en anglais, Paris Union Executive Committee)

"B/A" pour l'Assemblée de l'Union de Berne (en anglais, Berne Union Assembly)
"B/CR" pour la Conférence de représentants de l'Union de Berne (en anglais, Berne Union Conference of Representatives)
"B/EC" pour le Comité exécutif de l'Union de Berne (en anglais, Berne Union Executive Committee)
"MM/A" pour l'Assemblée de l'Union de Madrid (Marques) (en anglais, Madrid (Marks) Union Assembly)
"MM/CDIR" pour le Comité des Directeurs de l'Union de Madrid (Marques) (en anglais, Madrid (Marks) Union Committee of Directors)
"H/A" pour l'Assemblée de l'Union de La Haye (en anglais, Hague Union Assembly)
"H/CR" pour la Conférence de représentants de l'Union de La Haye (en anglais, Hague Union Conference of Representatives)
"N/A" pour l'Assemblée de l'Union de Nice (en anglais, Nice Union Assembly)
"N/CR" pour la Conférence de représentants de l'Union de Nice (en anglais, Nice Union Conference of Representatives)
"LI/A" pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (en anglais, Lisbon Union Assembly)
"LI/C" pour le Conseil de l'Union de Lisbonne (en anglais, Lisbon Union Council)
"LO/A" pour l'Assemblée de l'Union de Locarno (en anglais, Locarno Union Assembly)
"IPC/A" pour l'Assemblée de l'Union de la Classification internationale des brevets (en anglais, International Patent Classification Union Assembly)
"PCT/A" pour l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (en anglais, Patent Cooperation Treaty (Union) Assembly).

Programme et organisation des réunions

6. Il est proposé que les divers organes se réunissent dans l'ordre suivant et examinent les différents points de leurs ordres du jour dans l'ordre indiqué ci-après (les points sont indiqués sous forme abrégée, le titre complet de chaque point figurant dans les projets d'ordre du jour) :

1ère ETAPE. Séance commune des 20 ORGANES DIRECTEURS, sous la présidence du président (sortant) de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour: 1. Ouverture de la session (voir le projet d'ordre du jour de chacun des 20 organes)
2. Adoption de l'ordre du jour (voir le projet d'ordre du jour de chacun des 20 organes)

ETAPE INTERMEDIAIRE. Si les 20 organes en décident ainsi, le président (sortant) de l'Assemblée générale de l'OMPI (après consultation officieuse des délégations) ou un comité ad hoc de nominations (dont la composition serait déterminée durant une séance commune des 20 organes) préparera une proposition en vue de l'élection des membres des bureaux de chacun de ces 20 organes.

2e ETAPE. ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, sous la présidence du président (sortant) de l'Assemblée générale de l'OMPI

Point de l'ordre du jour : 3. Election du (nouveau) président de l'Assemblée générale de l'OMPI
(voir le document WO/GA/V/1.Rev.)

3e ETAPE. Séance commune des 20 ORGANES DIRECTEURS, sous la présidence du président (nouvellement élu) de l'Assemblée générale de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 3. Election des Bureaux (à l'exception du président de l'Assemblée générale de l'OMPI; voir le projet d'ordre du jour de chacun des 20 organes)
4. Modification des Règles générales de procédure de l'OMPI (voir le document AB/X/6)

4e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS et de BERNE, sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Point de l'ordre du jour : 5. Nomination du Directeur général (voir le document AB/X/7)

5e ETAPE. Séance commune des 20 ORGANES DIRECTEURS, sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 6. pour l'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Berne
5. pour les 17 autres organes directeurs

Admission d'observateurs (voir le document AB/X/17)

6e ETAPE. ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI

Point de l'ordre du jour : 7. Administration de certains engagements internationaux (voir le document WO/GA/V/2)

7e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE DE l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI, du COMITE DE COORDINATION de l'OMPI, des ASSEMBLEES et des COMITES EXECUTIFS des UNIONS de PARIS et de BERNE, des ASSEMBLEES des UNIONS de MADRID, de LA HAYE, de NICE, de LISBONNE, de LOCARNO, de l'IPC et du PCT (14), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI.

- Points de l'ordre du jour : 8. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
7. pour les Assemblées des Unions de Paris et de Berne
6. pour les 11 autres organes directeurs

Rapports sur les activités et les finances des années précédentes (voir les documents AB/X/3, 4, 19 et 21)

ETAPE INTERMEDIAIRE. En prévision de l'étape 20 et si la Conférence de l'OMPI ainsi que les Assemblées et les Conférences de représentants en décidaient ainsi, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI pourrait proposer à ces cinq organes la constitution d'un comité ad hoc de nominations qui préparera une proposition en vue de l'élection des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne et de la désignation de trois Etats parties à la Convention OMPI sans être membres de l'une des Unions, qui seraient appelés à participer aux réunions du Comité de coordination de l'OMPI (voir le document AB/X/13.Rev.).

8e ETAPE. Séance commune des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS, de l'IPC et du PCT (3), sous la présidence du président de l'Assemblée de l'Union de Paris

- Points de l'ordre du jour : 8. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
12. pour l'Assemblée de l'Union IPC
12. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Confirmation de la création du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (voir le document AB/X/14)

9e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE et de la CONFERENCE DE REPRESENTANTS de l'UNION de PARIS (2), sous la présidence du président de l'Assemblée de l'Union de Paris

Points de l'ordre du jour : 9. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
6. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris

Préparation de la révision de la Convention de Paris (voir les documents AB/X/15 et 20)

10. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
7. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris

Application de l'article 6ter de la Convention de Paris (voir le document AB/X/12)

10e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI, du COMITE de COORDINATION de l'OMPI, des ASSEMBLEES et CONFERENCES DE REPRESENTANTS des UNIONS de PARIS, de BERNE, de LA HAYE et de NICE, de l'ASSEMBLEE et du COMITE DES DIRECTEURS de l'UNION de MADRID, de l'ASSEMBLEE et du CONSEIL de l'UNION de LISBONNE, ainsi que des ASSEMBLEES des UNIONS de LOCARNO, de l'IPC et du PCT (18), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : 9. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
7. pour la Conférence de l'OMPI
7. pour le Comité de coordination de l'OMPI
11. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
8. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris
8. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
6. pour la Conférence de représentants de l'Union de Berne
7. pour l'Assemblée de l'Union de Madrid
6. pour le Comité des Directeurs de l'Union de Madrid
7. pour l'Assemblée de l'Union de La Haye
6. pour la Conférence de représentants de l'Union de La Haye
7. pour l'Assemblée de l'Union de Nice
6. pour la Conférence de représentants de l'Union de Nice
7. pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
7. pour le Conseil de l'Union de Lisbonne
7. pour l'Assemblée de l'Union de Locarno
7. pour l'Assemblée de l'Union IPC
7. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Cycles des programmes, des budgets et des sessions ordinaires (voir le document AB/X/5)

11e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI, du COMITE DE COORDINATION de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS et de BERNE (5), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : 10. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
8. pour la Conférence de l'OMPI
8. pour le Comité de coordination de l'OMPI
12. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
9. pour l'Assemblée de l'Union de Berne

Utilisation de l'arabe, de l'espagnol, du portugais et du russe comme langues de travail (voir le document AB/X/11)

12e ETAPE. Réunion commune des 20 ORGANES DIRECTEURS sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour :
- 11. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
 - 9. pour la Conférence de l'OMPI
 - 9. pour le Comité de coordination de l'OMPI
 - 13. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
 - 9. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris
 - 7. pour le Comité exécutif de l'Union de Paris
 - 10. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
 - 7. pour la Conférence de représentants de l'Union de Berne
 - 7. pour le Comité exécutif de l'Union de Berne
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union de Madrid
 - 7. pour le Comité des Directeurs de l'Union de Madrid
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union de La Haye
 - 7. pour la Conférence de représentants de l'Union de La Haye
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union de Nice
 - 7. pour la Conférence de représentants de l'Union de Nice
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
 - 8. pour le Conseil de l'Union de Lisbonne
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union de Locarno
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union IPC
 - 8. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Programme et budget; plans à moyen terme
(voir le document AB/X/2)

13e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI, du COMITE DE COORDINATION de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS et de BERNE (5), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour :
- 12. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
 - 10. pour la Conférence de l'OMPI
 - 10. pour le Comité de coordination de l'OMPI
 - 14. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
 - 11. pour l'Assemblée de l'Union de Berne

Systèmes de contributions (voir le document AB/X/8)

14e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI, du COMITE DE COORDINATION de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS, de BERNE, de NICE, de LOCARNO, de l'IPC et du PCT (9), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour :
- 13. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
 - 11. pour la Conférence de l'OMPI
 - 11. pour le Comité de coordination de l'OMPI
 - 15. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
 - 12. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
 - 9. pour l'Assemblée de l'Union de Nice
 - 9. pour l'Assemblée de l'Union de Locarno
 - 9. pour l'Assemblée de l'Union IPC
 - 9. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Arrriérés de contributions (voir les documents AB/X/18 et 22)

15e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, du COMITE DE COORDINATION de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS, de BERNE, de MADRID, de LA HAYE, de NICE, de LISBONNE, de LOCARNO, de l'IPC et du PCT (11), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : 14. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
12. pour le Comité de coordination de l'OMPI
16. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
13. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
9. pour l'Assemblée de l'Union de Madrid
9. pour l'Assemblée de l'Union de La Haye
10. pour l'Assemblée de l'Union de Nice
9. pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
10. pour l'Assemblée de l'Union de Locarno
10. pour l'Assemblée de l'Union IPC
10. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Désignation des vérificateurs des comptes
(voir le document AB/X/9)

16e ETAPE. ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI

Point de l'ordre du jour : 16. Résolutions de l'Organisation des Nations Unies
(voir les documents WO/GA/V/3, 4 et 5)

17e ETAPE. Séance commune de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI, de la CONFERENCE de l'OMPI et des ASSEMBLEES des UNIONS de PARIS et de BERNE (4), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : 17. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
13. pour la Conférence de l'OMPI
18. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
15. pour l'Assemblée de l'Union de Berne

Afrique du Sud (voir le document AB/X/16)

18e ETAPE. COMITE DE COORDINATION de l'OMPI

Point de l'ordre du jour : 14. Questions de personnel (voir les documents WO/CC/XIII/2 et 3)

19e ETAPE. Séance commune des 20 ORGANES DIRECTEURS A L'EXCEPTION des COMITES EXECUTIFS des UNIONS de PARIS et de BERNE (18), sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : 15. pour l'Assemblée générale de l'OMPI
12. pour la Conférence de l'OMPI
13. pour le Comité de coordination de l'OMPI
17. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
10. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris
14. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
8. pour la Conférence de représentants de l'Union de Berne
10. pour l'Assemblée de l'Union de Madrid
8. pour le Comité des directeurs de l'Union de Madrid
10. pour l'Assemblée de l'Union de La Haye
8. pour la Conférence de représentants de l'Union de La Haye
11. pour l'Assemblée de l'Union de Nice
8. pour la Conférence de représentants de l'Union de Nice
10. pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
9. pour le Conseil de l'Union de Lisbonne

11. pour l'Assemblée de l'Union de Locarno
11. pour l'Assemblée de l'Union IPC
11. pour l'Assemblée de l'Union PCT

Forme et contenu des rapports (voir le document AB/X/10)

20e ETAPE. Séance commune de la CONFERENCE de l'OMPI et des ASSEMBLEES et CONFERENCES DE REPRESENTANTS des UNIONS de PARIS et de BERNE (5), sous la présidence du président de la Conférence de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 14. pour la Conférence de l'OMPI
19. pour l'Assemblée de l'Union de Paris
11. pour la Conférence de représentants de l'Union de Paris
16. pour l'Assemblée de l'Union de Berne
9. pour la Conférence de représentants de l'Union de Berne

Election des membres des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne, etc. (voir le document AB/X/13 Rev.)

21e ETAPE. Séance commune des 20 ORGANES DIRECTEURS, sous la présidence du président de l'Assemblée générale de l'OMPI

Points de l'ordre du jour : voir les étapes 22 à 41 ci-après

Adoption du rapport général

22e ETAPE. ASSEMBLEE GENERALE de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 18. Adoption du rapport
19. Clôture de la session

23e ETAPE. CONFERENCE de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 15. Adoption du rapport
16. Clôture de la session

24e ETAPE. COMITE DE COORDINATION de l'OMPI

- Points de l'ordre du jour : 15. Adoption du rapport
16. Clôture de la session

25e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de PARIS

- Points de l'ordre du jour : 20. Adoption du rapport
21. Clôture de la session

26e ETAPE. CONFERENCE DE REPRESENTANTS de l'UNION de PARIS

- Points de l'ordre du jour : 12. Adoption du rapport
13. Clôture de la session

27e ETAPE. COMITE EXECUTIF de l'UNION de PARIS

Points de l'ordre du jour : 8. Adoption du rapport
9. Clôture de la session

28e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de BERNE

Points de l'ordre du jour : 17. Adoption du rapport
18. Clôture de la session

29e ETAPE. CONFERENCE DE REPRESENTANTS de l'UNION de BERNE

Points de l'ordre du jour : 10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session

30e ETAPE. COMITE EXECUTIF de l'UNION de BERNE

Points de l'ordre du jour : 8. Adoption du rapport
9. Clôture de la session

31e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de MADRID

Points de l'ordre du jour : 11. Adoption du rapport
12. Clôture de la session

32e ETAPE. COMITE DES DIRECTEURS de l'UNION de MADRID

Points de l'ordre du jour : 9. Adoption du rapport
10. Clôture de la session

33e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de LA HAYE

Points de l'ordre du jour : 11. Adoption du rapport
12. Clôture de la session

34e ETAPE. CONFERENCE DE REPRESENTANTS de l'UNION de LA HAYE

Points de l'ordre du jour : 9. Adoption du rapport
10. Clôture de la session

35e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de NICE

Points de l'ordre du jour : 12. Adoption du rapport
13. Clôture de la session

36e ETAPE. CONFERENCE DE REPRESENTANTS de l'UNION de NICE

Points de l'ordre du jour : 9. Adoption du rapport
10. Clôture de la session

37e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de LISBONNE

Points de l'ordre du jour : 11. Adoption du rapport
12. Clôture de la session

38e ETAPE. CONSEIL de l'UNION de LISBONNE

Points de l'ordre du jour : 10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session

39e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION de LOCARNO

Points de l'ordre du jour : 12. Adoption du rapport
13. Clôture de la session

40e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION IPC

Points de l'ordre du jour : 13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

41e ETAPE. ASSEMBLEE de l'UNION PCT

Points de l'ordre du jour : 13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

7. Chaque étape sera abordée dès l'achèvement de la précédente (ou de la décision d'ajourner l'examen des questions y relatives). Il est prévu d'aborder les étapes suivantes aux jours indiqués ci-après:

Lundi 24 septembre :	étapes 1 à 6
Mardi 25 septembre :	étapes 7 à 9
Mercredi 26 septembre :	étapes 10 à 12
Jeudi 27 septembre :	étapes 12 (suite) à 15
Vendredi 28 septembre :	étapes 16 à 20
Lundi 1er octobre :	réservé pour la préparation des projets de rapports
Mardi 2 octobre :	étapes 21 à 41

8. Il convient de noter que le calendrier ci-dessus n'est donné qu'à titre de suggestion. Chacun des 20 organes pourra choisir de se réunir n'importe quel jour entre le 24 septembre et le 2 octobre. Chacun des points à examiner pourra être abordé n'importe quel jour des réunions et dans un ordre différent de celui qui est suggéré dans le présent document.

9. Les réunions se tiendront au siège de l'OMPI à Genève et débuteront le lundi 24 septembre à 10 heures.

[L'annexe suit]



ANNEX
ANNEXEINTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ESSENTIALLY CONCERNED WITH INDUSTRIAL PROPERTYORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
S'OCCUPANT ESSENTIELLEMENT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

- | | |
|---|---|
| 1. Afro-Asian Organization for Economic Cooperation (AFRASEC) | Organisation afro-asiatique de coopération économique (AFRASEC) |
| 2. Asian Patent Attorneys Association (APAA) | Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA) |
| 3. Benelux Association of Trademark and Design Agents (BMM) | Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM) |
| 4. Committee of National Institutes of Patent Agents (CNIPA) | Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA) |
| 5. Council of European Industrial Federations (CEIF) | Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CEIF) |
| 6. European Computer Manufacturers Association (ECMA) | Association européenne de constructeurs de calculateurs électroniques (ECMA) |
| 7. European Federation of Agents of Industry in Industrial Property (FEMIPI) | Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (FEMIPI) |
| 8. European Industrial Research Management Association (EIRMA) | Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle (EIRMA) |
| 9. Inter-American Association of Industrial Property (ASIPI) | Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI) |
| 10. International Association for the Protection of Industrial Property (IAPIP) | Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) |
| 11. International Chamber of Commerce (ICC) | Chambre de commerce internationale (CCI) |
| 12. International Federation for Documentation (FID) | Fédération internationale de documentation (FID) |
| 13. International Federation of Inventors' Associations (IFI) | Fédération internationale des associations des inventeurs (IFI) |
| 14. International Federation of Pharmaceutical Manufacturers Associations (IFPMA) | Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) |
| 15. International Federation of Patent Agents (FICPI) | Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) |
| 16. International League Against Unfair Competition (LICCD) | Ligue internationale contre la concurrence déloyale (LICCD) |
| 17. International Organization for Standardization (ISO) | Organisation internationale de normalisation (ISO) |

- | | | |
|-----|---|---|
| 18. | Licensing Executives Society
(International) (LES) | --- |
| 19. | Pacific Industrial Property
Association (PIPA) | --- |
| 20. | Patent Documentation Group
(PDG) | Groupe de documentation sur les
brevets (PDG) |
| 21. | Union of European Patent
Attorneys and Other Repre-
sentatives Before the European
Patent Office (UNEPA) | Union des conseils européens en
brevets et autres mandataires agréés
auprès de l'Office européen des
brevets (UNEPA) |
| 22. | Union of Industries of the
European Community (UNICE) | Union des industries de la Communauté
européenne (UNICE) |
| 23. | World Federation of Engineering
Organizations (WFEO) | Fédération mondiale des organisations
d'ingénieurs (FMOI) |

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ESSENTIALLY CONCERNED WITH COPYRIGHT AND NEIGHBORING RIGHTS

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
S'OCCUPANT ESSENTIELLEMENT DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

1. Asian Broadcasting Union (ABU)	Union asiatique de radiodiffusion (UAR)
2. Council of the Professional Photographers of Europe (EUROPHOT)	Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT)
3. European Broadcasting Union (EBU)	Union européenne de radiodiffusion (UER)
4. Inter-American Association of Broadcasters (IAAB)	Association interaméricaine de radiodiffusion (AIR)
5. Inter-American Copyright Institute (IIDA)	Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA)
6. International Alliance for Diffusion by Wire (AID)	Alliance internationale de la distribution par fil (AID)
7. International Association of Conference Interpreters (AIIC)	Association internationale des interprètes de conférence (AIIC)
8. International Institute of Communications (IIC)	Institut international des communications (IIC)
9. International Bureau of the Societies Administering the Rights of Mechanical Recording and Reproduction (BIEM)	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM)
10. International Confederation of Professional and Intellectual Workers (CITI)	Confédération internationale des travailleurs intellectuels (CITI)
11. International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC)	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
12. International Federation of Actors (IFA)	Fédération internationale des acteurs (FIA)
13. International Federation for Documentation (FID)	Fédération internationale de documentation (FID)
14. International Federation of Associations of Film Distributors (FIAD)	Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD)
15. International Federation of Film Producers' Associations (FIAPF)	Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)
16. International Federation of Journalists (IFJ)	Fédération internationale des journalistes (FIJ)
17. International Federation of Library Associations (IFLA)	Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB)
18. International Federation of Musicians (FIM)	Fédération internationale des musiciens (FIM)

19.	International Federation of Newspaper Publishers (FIEJ)	Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications (FIEJ)
20.	International Federation of Producers of Phonograms and Videograms (IFPI)	Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI)
21.	International Federation of Variety Artistes (IFVA)	Fédération internationale des artistes de variétés (FIAV)
22.	International Group of Scientific, Technical and Medical Publishers (STM)	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM)
23.	International Hotel Association (IHA)	Association internationale de l'hôtellerie (AIH)
24.	International Law Association (ILA)	Association du droit international
25.	International Literary and Artistic Association (ALAI)	Association littéraire et artistique internationale (ALAI)
26.	International Publishers Association (IPA)	Union internationale des éditeurs (UIE)
27.	International Radio and Television Organization (OIRT)	Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (OIRT)
28.	International Secretariat of Entertainment Trade Unions (ISETU)	Secrétariat international des syndicats du spectacle (SISS)
29.	International Union of Cinemato- graph Exhibitors (UIEC)	Union internationale de l'exploita- tion cinématographique (UIEC)
30.	International Union of National Organizations of Hotel, Restaurant and Café Proprietors (HoReCa)	Union internationale d'organisations nationales d'hôteliers, restaurateurs et cafetiers (HoReCa)
31.	International Writers Guild (IWG)	Syndicat international des auteurs (IWG)
32.	International Copyright Society (INTERGU)	Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU)
33.	Union of National Radio and Television Organizations of Africa (URTNA)	Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA)